



DÉFINITION

C'EST QUOI ?

La **FOAD** (formation ouverte et à distance) se distingue de la formation « en présentiel » dans la mesure où tout ou partie des enseignements sont dispensés à distance et permettent à chaque stagiaire de progresser à son rythme. La formation ouverte et à distance est donc accessible où que l'on se trouve, en présence des autres participants ou non. Il existe deux formes de formation à distance :

- **formation à distance dite « synchrone »** : il s'agit d'une classe virtuelle, elle se déroule en temps réel. Les stagiaires assistent à une visioconférence selon un horaire défini ;
- **formation à distance dite « asynchrone »** : les cours ont lieu en différé. Les stagiaires ont accès aux cours en format PDF ou vidéo accessibles à tout moment.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

LES MOOC

Tendance de fond de la FOAD, les **MOOC** pour « **Massive Open Online Course** », sont des cours diffusés en ligne. Les MOOC se caractérisent par leur temporalité : ils ont un début, une fin et s'organisent autour d'un nombre prédéfini de « séances », dont la diffusion s'étale sur quelques semaines ou mois.

Les MOOC combinent généralement trois types de ressources :

- des cours en ligne (écrits ou filmés) ;
- des ressources d'accompagnement (FAQ, glossaire, tutoriels, etc.) ;
- des ressources d'animation (communautés d'apprenants, newsletter, etc.).

LES SPOC

Les **SPOC**, pour « **Small Private Online Courses** », fonctionnent sur le même modèle « à distance » que les MOOC.

Mais comme leur nom l'indique, ils ne sont pas ouverts à tous : ils sont réservés à un nombre restreint de participants préalablement sélectionnés.

- C'est un **dispositif pédagogique complet** : en plus des vidéos et quiz présents dans les MOOC, il propose des exercices pratiques et des travaux collaboratifs.
- Un SPOC est **privé** : il est destiné à un public ciblé. Cela peut être un groupe de salariés au sein d'une entreprise, ou des professionnels issus d'entreprises différentes.
- Un SPOC est avant tout **animé par un expert du terrain**, reconnu dans son domaine. **Il accompagne tous**
- **les apprenants** grâce à des outils de forum, de chat et de visioconférence.

L'apprenant n'est plus seul, il intègre, à son rythme, un groupe actif où chacun apprend des autres dans une dynamique de **social learning**, pour une montée en compétence plus rapide.

LES WEBINARS

Un webinar désigne une **conférence en directe via Internet**. Ce mot provient de la contraction des termes « web » et « seminar » (séminaire).

Les contenus pédagogiques sont donc présentés par le biais de diaporamas ou plus généralement de vidéos et accompagnés de descriptions sous forme de notes ou de commentaires. **Interactif**, le média permet la réaction immédiate des participants et la réponse des conférenciers en temps réel. Le webinar fait gagner du temps, une audition plus large et limite les difficultés liées aux déplacements.

8 ÉLÉMENTS À FORMALISER

L'organisme de formation doit préciser dans le programme de formation, en plus des conditions générales d'organisation, les éléments suivants :

- les **compétences et qualifications** des personnes chargées **d'assister** le stagiaire ;
- les **modalités techniques** selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté : les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- les **délais** dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate ;
- la **nature des travaux** demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- les **modalités de suivi et d'évaluation** spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ;
- les **justificatifs** attestant de la **réalisation des travaux exigés** ;
- les **informations et données relatives au suivi** de l'action, à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de la formation ;
- les **évaluations spécifiques**, dispensées par l'organisme de formation, qui **jalonnent ou terminent la formation**.

LES FRAIS PRIS EN CHARGE

Les actions de FOAD peuvent être financées par l'OPCO Santé sur les fonds de la formation professionnelle continue sous réserve de respecter cumulativement :

- les conditions générales de financement fixées par la réglementation pour toutes les actions de formation professionnelle continue ;
- les conditions spécifiques liées aux modalités particulières de réalisation de ces actions.

Attention, des exclusions de prise en charge concernent cependant les cours par correspondance.

En effet, pour pouvoir être prises en charge, les actions de formation par correspondance doivent prévoir des temps synchrones ou asynchrones avec un formateur.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller OPCO Santé.
